

SOMMAIRE

1 - Le conservatoire de musique André NAVARRA

- 1.1 : présentation du conservatoire et de son rôle sur le territoire
- 1.2 : disciplines artistiques enseignées
- 1.3 : les missions du conservatoire

2 - Le règlement des études

3 – le cursus musical

- 3.1 : éveil
- 3.2 : Initiation
- 3.3 : les 3 cycles

3.3.1 : **cycle 1**

A) objectifs pédagogiques attendus :

- ➡ En Classe instrumentale/vocale
- ➡ En Classe de Formation Musicale

B) modalités d'évaluation :

- ➡ En classe instrumentale/vocale.
- ➡ En classe de Formation Musicale.

3.3.2 : **Cycle 2**

A) objectifs pédagogiques attendus :

- ➡ En classe instrumentale/vocale
- ➡ En classe de Formation Musicale

B) Modalités d'évaluation :

- ➡ En classe de formation musicale
- ➡ En classe instrumentale/ vocale

3.3.3 : **cycle 3**

A) Objectifs pédagogiques attendus

B) Modalités d'évaluation

4 – La filière voix.

5 – Les pratiques collectives.

6 – accompagnement des chanteurs et instrumentistes.

7 – Le cursus Théâtre.

- 7.1 : objectifs pédagogiques.
- 7.2 : le cycle préparatoire.
- 7.3 : le cycle 1.

8 – le cursus adulte.

9 – Le parcours personnalisé.

10 – la demande de disponibilité.

REGLEMENT DES ETUDES

1 -

Le conservatoire de musique André NAVARRA

1.1

Présentation

A 2 pas de Paris, le conservatoire de musique André NAVARRA de Charenton-Le-Pont est un établissement public spécialisé d'enseignement artistique qui dispense l'enseignement de différentes disciplines depuis l'éveil jusqu'au 3^{ème} cycle.

L'enseignement est ouvert à tous les enfants et adolescents et, dans la mesure des places disponibles, aux adultes.

Situé sur l'emplacement de la « Coupole de la Liberté » à proximité de la station Liberté de la ligne 8 du métro parisien, il dispense un enseignement musical et théâtral.

Son fonctionnement est placé sous l'autorité du Maire de la ville de Charenton-le-Pont. Il s'appuie sur les différents textes cadres nationaux et les recommandations du Ministère de la Culture.

Le directeur, nommé par le maire, conformément aux statuts de la Fonction Publique Territoriale, est responsable de la direction artistique et pédagogique, ainsi que du bon fonctionnement du conservatoire. Il exerce une autorité directe sur l'ensemble du personnel.

Le Conservatoire André NAVARRA s'inscrit dans la vie culturelle locale, particulièrement riche, qui lui permet de nouer de nombreux partenariats, en transversalité avec l'ensemble des équipements culturels du territoire (espace Art et Liberté, espace jeunesse, Théâtre des 2 rives, atelier d'arts plastiques Pierre SOULAGES, médiathèques) et diverses associations (vecteur d'Art, maison des artistes...)

Il organise une saison musicale en concordance avec les événements nationaux (journée du patrimoine, Nuit des conservatoires, fête de la Nature et des jardins, fête de la musique...) et met en valeur les talents artistiques et culturels des enseignants sur des thématiques et esthétiques diverses, renouvelées chaque année scolaire.

Il peut également participer à diverses cérémonies et manifestations commémoratives (08/05...)

Fier de son orchestre symphonique et de sa politique de « chef invité » en résidence sur une durée de 3 ans, il organise aussi des master classes et invite des groupes, des ensembles, des orchestres nationaux et du territoire Paris Est Marne et Bois, dans un objectif commun de partage, d'ouverture à la diversité des esthétiques artistiques et de relai éducatif à la citoyenneté.

Lieu de vie musicale et théâtrale, le conservatoire André NAVARRA est un ERP où l'on vient découvrir, apprendre, écouter, pratiquer et partager. **Chaque cycle d'étude** marque une étape dans ce cheminement d'apprentissage avec pour objectif primordial : rendre les élèves autonomes dans la pratique amateur de la musique et du théâtre.

Spécialisé dans ces 2 disciplines, le conservatoire appuie sa pédagogie sur les pratiques collectives et individuelles en lien avec le monde professionnel. Il a pour objectif de rapprocher enseignement initial, culture, technique, création et diffusion.

En étroite collaboration avec l'Education Nationale, il met à disposition des écoles primaires publiques de la ville 6 intervenants titulaires du DUMI qui interviennent sur le temps scolaire sur une quotité hebdomadaire moyenne d'environ 70h00. Le conservatoire organise ainsi une passerelle entre ces 2 pôles grâce à un parcours culturel, gage d'une volonté commune de construire un échange pérenne entre ces 2 entités.

1.2

Disciplines enseignées

Le conservatoire propose une grande diversité d'enseignements et de pratiques collectives au Service de Publics diversifiés. L'équipe pédagogique et musicale, encadrée par 3 agents administratifs, est constituée de 42 enseignants Diplômés, dont 6 intervenants sur le temps scolaire.

Disciplines instrumentales enseignées	Cours théoriques	Pratiques collectives
Flûte Traversière	Formation Musicale (Lecture, rythme, chant....)	Ensembles à vents
Hautbois	Initiation 6 ans	Ensembles à cordes
Clarinette	Classe d'Ecriture Histoire de la musique	Musique de chambre
Saxophone		Orchestre Ephémère
Trompette		Big Band
Tuba		Orchestre 2ème/ 3ème cycle (OSC)
Trombone		Chorales enfants
Cor		Chorale adolescents
Chant Lyrique		Chorale Adultes
Atelier-Chant semi-collectif pour enfants		Ateliers de Chant Lyrique Chant musiques actuelles
Atelier-Chant semi-collectif pour adolescents		Atelier Jazz
Violon		Ateliers Rock
Alto		Batucada
Violoncelle		Eveil 3 ans
Contrebasse		Eveil 4 ans
Piano		Eveil 5 ans
Guitare classique		Musiques actuelles
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)		Ensembles de guitares
Batterie/Percussions	Ensembles de luth	
Classe spécialisée	Théâtre/Art dramatique	
Guitare électrique,	Chorales à l'école (ITS)	
Percussions traditionnelles.	Atelier d'improvisation + improvisation jazz et piano jazz.	
Luth		
Harpe		

1.3

Missions

Elles s'articulent autour de 4 axes :

- Formation initiale spécialisée
- Education artistique et culturelle (EAC)
- Pratiques collectives (PC)
- Action culturelle et diffusion (AC)

L'organisation des enseignements s'appuie sur les différents textes cadres nationaux et les recommandations du Ministère de la Culture et se décline comme suit :

- Mettre l'accent sur les pratiques collectives,
- Globaliser la formation artistique à travers la transversalité des Arts,
- Renforcer la place de la culture musicale et théâtrale sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser les démarches de création et de diffusion,
- Renforcer les liens avec les établissements scolaires de la Ville en développant les ITS (interventions sur le temps scolaire) en écoles maternelles et élémentaires favorisant ainsi la création de « chorale à l'école ».
- Favoriser les liens entre amateurs et artistes professionnels, notamment à travers des projets transversaux avec l'ensemble des équipements culturels du territoire, en favorisant des résidences d'artistes et en développant l'école du spectateur.

Plus précisément, ces missions sont :

- Assurer la formation initiale en musique et le développement de la pratique amateur.
- Initier, développer et favoriser les pratiques artistiques collectives.
- Garantir un enseignement de qualité adapté et **un cursus complet** allant de l'éveil musical (petite, moyenne et grande section) jusqu'au 3^{ème} cycle.
- Constituer sur le plan local et territorial un pôle d'activité artistique, pédagogique et de diffusion.
- Répondre comme centre de ressources musicale et théâtrale à des demandes diversifiées émanant de partenaires culturels, associatifs et institutionnels.
- Participer à des actions de création et de recherches pédagogiques.
- Initier et ouvrir le public à la création ainsi qu'aux nouveaux courants artistiques.
- Contribuer au développement de la vie culturelle de la ville.
- Organiser une saison de manifestations artistiques et pédagogiques à destination de différents publics aux côtés des partenaires de la ville et du Territoire.
- Mener des actions de sensibilisation à la musique des enfants de toutes les écoles publiques primaires de la ville, en partenariat avec l'Education nationale (Maternelles et

Elémentaires, de la grande section (GS) au CM2), favorisant ainsi la création de la chorale à l'école.

2 -

LE REGLEMENT DES ETUDES

Le règlement des études est le fruit d'une réflexion synergique avec l'ensemble des équipes pédagogiques du conservatoire.

Il répond à la demande des Charentonnais pour une meilleure lisibilité des cursus spécifiques à l'enseignement d'un conservatoire.

Présenté au conseil d'établissement et validé au sein des différentes instances de concertation, qui en assurent le suivi et l'évolution, il se décline sous la forme d'un document général de présentation des cursus.

La vocation première du conservatoire est de former des musiciens, acteurs, artistes épanouis et autonomes. Son admission doit s'accompagner d'une volonté de travail régulier, entre chaque cours hebdomadaire, dans toutes les disciplines pratiquées, afin de permettre une progression sereine de l'élève au sein de son parcours.

En conformité avec le SNOPE (schéma national d'orientation pédagogique), il place les pratiques collectives au centre de son enseignement. Une formation globale est proposée sur la totalité de chaque cycle du « Cursus » comprenant au minimum 3 cours indissociables : **Pratique collective, apprentissage instrumental et/ou vocal, formation musicale.**

Dans un intérêt évident d'optimisation de l'apprentissage, le double cursus (apprentissage de 2 instruments) n'est pas recommandé.

Néanmoins et à titre tout à fait exceptionnel, certaines dérogations peuvent être accordées par le directeur, en fonction de la motivation artistique de l'élève et en accord avec la famille.

Le Conservatoire André NAVARRA ne dispense pas de cours particuliers.

3 -

LE CURSUS MUSICAL

3.1

EVEIL

- **Age des enfants : De 3 à 5 ans** : les niveaux correspondent à la progression pédagogique de l'école maternelle.

Eveil petits (petite section de maternelle) ; durée du cours : 30 min

Eveil moyens (moyenne section de maternelle) ; durée du cours : 45 min

Eveil grands (grande section de maternelle) : durée du cours : 45 min

Objectifs pédagogiques des classes d'éveil

Pendant ces 3 années, le conservatoire propose aux tout-petits une découverte ludique du monde sonore, un éveil des sens pour s'approprier la poésie musicale avec les oreilles et le corps, ainsi qu'un apprentissage, de façon collective, de règles musicales simples.

Les modes de jeux explorés par les équipes pédagogiques, qui interviennent également en milieu scolaire, mettent en résonance, l'écoute, l'écoute de l'autre et le geste musical, l'expression corporelle.

Chaque enfant découvre son corps, sa voix, et apprend à occuper l'espace sonore dans lequel il se trouve ; l'équipe pédagogique est à son service pour l'accompagner et l'aider dans la maîtrise du geste musical ainsi qu'à improviser individuellement et/ou collectivement sur des notions musicales simples permettant d'aborder la poésie musicale à travers les hauteurs de son, le rythme, la vitesse, les nuances, le silence et l'expression corporelle.

Des objets sonores sont à leur disposition pour éveiller le sens du toucher en frottant, soufflant, frappant (tapant), mettant déjà en place un dispositif d'organisation orchestrale simple : cordes, vents, percussions.

3.2

INITIATION

- La classe d'**initiation** correspond à l'entrée en **CP**

Il s'agit d'une année de transition qui permet de prolonger les acquisitions des classes d'éveil en poursuivant l'exploration sonore, vocale et corporelle, afin de préparer l'élève à la posture du musicien. **Cette année transitoire précède l'entrée en 1^{er} Cycle.**

Objectifs pédagogiques de la classe d'initiation

- Mise en place d'une pulsation à travers le chant.
- Hauteurs de sons.
- Reproduction par imitation de cellules rythmiques simples.
- Expression corporelle adaptée lors d'écoutes de diverses séquences musicales.
- Jeux de rythmes corporels pour aborder les figures rythmiques.
- Travail sur la pulsation en utilisant un instrumentarium varié.
- Restitution d'une chanson simple avec expression et précision, permettant ainsi de découvrir sa voix, d'aborder les prémisses de la justesse et de découvrir un répertoire varié et adapté.
- Développement de l'oreille par l'écoute de styles musicaux diversifiés, d'époques différentes, permettant la découverte du vocabulaire musical.

- Initiation aux premières notions de la formation musicale : la portée, les clés, l'ordre des notes.
- Apprendre à écrire sur les lignes et interlignes de la portée pour commencer à aborder la lecture des notes.
- Aborder les premiers codages musicaux : clé de sol, clé de fa, notes et rythmes simples.
- Classification des familles d'instruments.
- Découverte des instruments grâce à l'écoute des contes musicaux. (Pierre et le loup...)
- Connaissance des instruments et reconnaissance de chacun d'eux visuellement et à l'oreille.
- Présentation par l'ensemble de l'équipe pédagogique de tous les instruments enseignés dans le conservatoire, sous forme d'atelier(s) découverte.
- Participation de tous les élèves, accompagnés de leur famille, à la journée « portes ouvertes », organisée début juin, afin de choisir un instrument pour l'année scolaire suivante qui est celle de la 1^{ère} année du cycle 1 appelée (1C1)

Le formulaire d'inscription engagera à établir 3 choix par ordre de préférence, afin de répondre le mieux possible à chaque demande en fonction des places disponibles.

Les études au conservatoire sont réparties sur 3 cycles qui conduisent à l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M)

3.3

LES 3 CYCLES

Cycle 1 : découverte de la pratique musicale

Il se note 1C1, puis 1C2, puis 1C3, puis 1C4....

Cycle 2 : approfondissement des acquis

Il se note : 2C1, puis 2C2, puis 2C3.....

Cycle 3 : dernière phase des études pouvant conduire à l'obtention du CEM.

3.3.1

CYCLE 1

- **Durée** : de 4 à 6 ans maximum.

A) Objectifs pédagogiques attendus

→ En classe instrumentale/vocale

- Construire la motivation, développer le plaisir de jouer, l'écoute, être acteur de la vie du conservatoire, participer aux projets et aux ensembles divers.
- Acquérir une bonne posture, respiration, découvrir son instrument et ses techniques de jeu
- Avoir les acquis rythmiques, les réflexes de lecture, la connaissance des clés pour décoder une partition simple et tendre vers l'autonomie, installation d'une pulsation vécue.
- Être capable de lire et d'interpréter des phrases musicales, de développer des réflexes en musique d'ensemble, et d'apprendre à jouer avec un pianiste pour les instruments mélodiques.

→ En Classe de Formation musicale

Sur la durée de ce cycle, du niveau 1C1(1^{ère} année du cycle 1) au niveau 1C4(4^{ème} année du cycle 1), le cours de **Formation Musicale(FM)** a pour objectifs de :

- Familiariser l'élève avec les différents codes d'une partition musicale (notes, rythmes, nuances, signes d'interprétation...),
- Développer une écoute leur permettant de comprendre, nommer et noter leurs perceptions
- Constituer les bases d'une culture musicale.
- Placer la voix : le chant a une place importante, ainsi que l'utilisation de l'instrument. Les nouvelles acquisitions se ressentent tout d'abord de manière corporelle et sensorielle, avant d'être lues et écrites.

Deux classes de 1C1 sont réservées aux nouveaux élèves qui découvrent le conservatoire et n'ont jamais pratiqué la musique. Au même titre que les élèves des classes d'initiation, ils bénéficient de la découverte des instruments enseignés et pratiqués au conservatoire afin d'établir un panel de choix à la fin de cette première année de scolarité au conservatoire (**il leur sera également demandé d'établir 3 choix par ordre de préférence, afin de répondre le mieux possible à la demande en fonction des places disponibles**).

Le temps de cours hebdomadaire est de 30 mn pour le cours instrumental ou vocal + 1h00 pour la Formation Musicale, **une pratique collective est obligatoire** : **il s'agit d'un cursus complet**.

Dans le cas des élèves scolarisés dans une école élémentaire publique de Charenton, ces derniers bénéficient des interventions de nos professeurs sur le temps scolaire ; Cette intervention peut tenir lieu de pratique collective.

En fonction de son niveau, de son appétence et de ses compétences, chaque élève peut participer à plusieurs pratiques collectives.

Un travail personnel et régulier dans chacune de ces disciplines est indispensable au bon déroulement du cycle.

B) Modalités d'évaluation(s)

Chaque candidat reçoit une convocation avec une date et un horaire précis de passage. En cas d'absence, justifiée (ou non), Il ne peut y avoir de session de rattrapage. Tout élève ne se présentant pas à l'évaluation est positionné sur un redoublement systématique.

→ En classe Instrumentale/vocale :

Le contrôle est *continu pendant la durée du cycle*, et une évaluation-sous forme de prestation musicale- s'effectue à la fin du cycle devant un jury extérieur. Une part de contrôle continu est pris en compte dans l'évaluation de Fin de Cycle, pour 50%, comprenant notamment l'implication dans la/les pratique(s) collective(s) et la participation à des projets et concerts.

- Une évaluation de *pré-fin de cycle* est proposée l'année précédant la fin du cycle, permettant ainsi à l'élève de jouer une pièce devant un jury, d'obtenir des commentaires et d'écouter les élèves de fin de cycle. Cette « *mise en situation* » permet à l'élève d'apprécier l'objectif à atteindre et de se projeter dans l'optique de l'évaluation programmée l'année suivante.
- Pour prétendre à la validation de la fin de 1^{er} cycle, les candidats devront interpréter 2 œuvres de style différents : la première au choix du candidat dans le panel des œuvres travaillées dans l'année ou durant le cycle, la seconde imposée par le(s) professeur de la discipline en accord avec le directeur et communiquée au candidat entre 8 et 10 semaines avant la date prévue. Le programme ne devra pas dépasser 10 minutes et chaque candidat bénéficiera de 2 répétitions de 15 minutes chacune avec le/la professeure responsable de l'accompagnement instrumental.
- A l'issue de l'évaluation de fin de cycle, si l'objectif attendu n'est pas atteint et le niveau jugé insuffisant pour envisager un passage en second cycle, l'élève peut se représenter l'année suivante. Si malheureusement le niveau n'est toujours pas atteint à ce moment précis, l'élève accompagné de sa famille sera reçu par l'équipe de direction afin de statuer sur l'éventualité d'une réorientation ou l'arrêt de ses études.

Composition du jury :

L'évaluation se déroule à **huis-clos**, en présence d'un représentant de la direction, d'un jury extérieur au conservatoire, d'un membre de l'équipe de coordination et d'un professeur de Formation Musicale.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

IMPORTANT :

Seuls les élèves qui ont validé leur évaluation de Formation Musicale dans le cycle correspondant peuvent se présenter à leur évaluation instrumentale ou vocale.

→ En classe de Formation Musicale :

Le contrôle s'effectue de manière continue pendant le cycle.

Néanmoins, il peut arriver qu'il soit nécessaire de redoubler une année pour parfaire et consolider les connaissances afin d'accompagner en parallèle la progression instrumentale, permettant ainsi d'appréhender l'évaluation de fin de cycle dans les meilleures conditions.

L'évaluation se précise comme suit :

- L'évaluation écrite s'effectue en contrôle continu et compte pour 50% de l'évaluation générale.
- L'évaluation orale se déroule devant un jury et compte pour 50% de l'évaluation globale.

Composition du jury :

Cette évaluation orale se déroule à **huis-clos** devant *un jury interne*, à la fin du 2nd trimestre de l'année scolaire (mars/avril).

Ce jury est composé d'un représentant de la direction, d'un coordinateur, d'un professeur de Formation Musicale et d'un professeur d'enseignement instrumental ou vocal.

Le collège d'enseignants se réunit ensuite pour décider du passage de l'élève en 2nd cycle.

Le résultat est communiqué par voie d'affichage la semaine suivante.

*Le suivi des élèves étant primordial dans l'accompagnement de notre enseignement, chaque élève **inscrit en cursus complet** reçoit **un bulletin d'évaluation** 2 fois par an, afin de permettre à chaque famille concernée d'être informée en temps opportun de la progression de son enfant.*

3.3.2

CYCLE 2

- **Durée** : de 3 à 5 ans

A) **Objectifs pédagogiques attendus**

→ **En classe instrumentale/ vocale** :

- Approfondir les acquisitions techniques et musicales du cycle précédent.
- Développer la musicalité.
- Explorer et connaître de nombreux répertoires d'époques diverses.
- Acquérir une fluidité dans le geste et le discours.
- Proposer et rechercher du répertoire.
- S'engager musicalement.
- Devenir autonome.
- Avoir des connaissances de l'histoire de la musique.
- Avoir participé à une activité de musique de chambre.
- Avoir validé sa participation aux divers ensembles et orchestres (vents, cordes, bigband, jazz, orchestres symphoniques).
- Participer à la vie musicale du conservatoire sur le territoire.
- Assister à des concerts de la saison musicale du conservatoire

→ **En classe de Formation Musicale** :

Du niveau 2C1(1^{ère} année du 2nd cycle) au niveau 2C4(4^{ème} année du 2nd cycle), les objectifs pédagogiques sont :

- Approfondir les connaissances du premier cycle.
- Avoir des connaissances théoriques et une culture musicale solides.
- Maîtriser parfaitement les rythmes binaires, ternaires.
- Savoir lire dans les différentes les clés.
- Avoir acquis les réflexes de lecture à l'avance.
- Savoir déchiffrer une partition.
- Avoir des connaissances en écriture : La dernière année du cycle (2C4) est consacrée intégralement à une initiation à **l'écriture musicale**, qui permet de restituer les connaissances et de développer les capacités d'invention musicale.

Le temps de cours hebdomadaire est de **45mn** pour le cours instrumental ou vocal, **1h00** pour la Formation Musicale, **une pratique collective est obligatoire. (Plusieurs sont possibles).**

(Un travail personnel régulier dans chacune de ces disciplines est indispensable au bon déroulement du cycle).

B) **Modalités d'évaluation(s)**

Comme **en cycle 1**, chaque candidat reçoit une convocation avec une date et un horaire précis de passage. En cas d'absence, justifiée (ou non), Il ne peut y avoir de session de rattrapage. Tout élève ne se présentant pas à l'évaluation est positionné sur un redoublement systématique.

➔ **En Formation Musicale :**

Sur la durée du cycle, L'évaluation se fait en contrôle continu et les professeurs peuvent proposer un redoublement si nécessaire dans le but d'une progression en adéquation avec celle des classes instrumentales et/ou vocales.

Dans cette discipline, l'évaluation est validée en 2C4 par la restitution d'une composition simple effectuée en synergie avec l'ensemble de la classe d'écriture. Cette composition simple pourra être ensuite interprétée par divers ensembles musicaux/vocaux de l'établissement.

➔ **En classe instrumentale /vocale :**

Les modalités sont identiques à celles du 1^{er} cycle, avec un contrôle continu en intra-cycle, une proposition de pré-évaluation (en 2C3) l'année précédant l'évaluation de fin du cycle.

La fin du second cycle est validée par l'obtention du BEM (Brevet d'Etudes Musicales), qui permet d'accéder directement au 3^{ème} cycle.

Pour cela, chaque élève (chanteur ou instrumentiste) aura validé :

- Son évaluation de FM (2C4),
- Sa participation et son implication dans l'orchestre symphonique du conservatoire et/ou la chorale / atelier lyrique.
- Une participation chambriste ou de certains ensembles (luths, jazz, big band...) avec une production sur le territoire.

Ces «3 conditions indissociables » permettent à l'élève de se présenter à l'évaluation de fin de 2nd cycle.

L'élève présentera un programme composé de **2 œuvres** d'esthétiques différentes d'une durée maximale de 15 minutes, l'une d'entre elle étant proposée par l'équipe pédagogique et validée par la direction. Quant à la seconde, elle demeure au choix du candidat pour mieux refléter sa personnalité. Le jury, par la voix de son directeur, se réserve le droit d'arrêter la prestation si elle ne respecte pas le minutage, ni le niveau requis et attendu.

Pour sa prestation, l'élève bénéficiera -si nécessaire- de 2 répétitions avec le/la pianiste accompagnateur/trice, limitée à 30 minutes chacune.

- **Composition du jury :**

Les modalités sont les mêmes qu'en Cycle 1 : l'évaluation se déroule également à **huis clos** et la décision du jury est souveraine. Ce dernier est composé d'un représentant de l'équipe de direction, d'un coordinateur, d'un professeur de FM et d'un intervenant extérieur. L'équipe pédagogique est

conviée à la délibération en vue de l'obtention du **BEM (Brevet d'Etudes Musicales)** permettant l'accès direct au 3^{ème} cycle.

En cas de non obtention du BEM, le directeur recevra le candidat pour :

- Lui permettre de se représenter l'année suivante (le candidat ne peut se représenter qu'une seule fois)
- Lui proposer un parcours personnalisé pour une durée maximale de 2 ans.

3.3.3

CYCLE 3

- **Durée** : 3 à 4 ans maximum.

A) Objectifs pédagogiques attendus :

- Approfondir les acquisitions techniques et musicales des deux cycles précédents.
- Réfléchir et préparer un projet personnel sur une thématique choisie par l'élève avec l'aide de son professeur ou d'un groupe de professeurs, en fonction de ses propres appétences et mettant en valeur ses compétences artistiques.
- Devenir de bons musiciens/artistes capables de poursuivre leur pratique amateur, de manière autonome avant de quitter conservatoire et pouvoir ainsi s'intégrer dans divers ensembles.

Le temps de cours hebdomadaire est de **1h00** pour le cours instrumental ou vocal, une pratique collective est obligatoire. Des cours d'écriture, d'*histoire de la musique*, et de **Musique Assistée par Ordinateur (MAO)** peuvent permettre à ceux qui le souhaitent d'approfondir les connaissances théoriques et musicales acquises tout au long de la scolarité.

B) Modalité d'évaluation :

Le candidat présente son projet artistique, sous forme d'une **représentation publique** d'une vingtaine de minutes, reflétant les goûts culturels et l'ensemble de ses compétences à travers une ou plusieurs esthétiques musicales et artistiques laissant une place à la pratique collective, l'invention, la créativité, voire l'improvisation.

- **Composition du jury :**

Le jury est composé de la direction et des représentants de l'équipe pédagogique qui ont accompagné le candidat dans la réalisation de son projet. La présence d'un jury extérieur n'est pas systématique.

Le collège enseignant délibère ensuite pour décerner le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)** qui clôture et gratifie la scolarité du conservatoire.

4

LA FILIERE VOIX

Le conservatoire propose un cursus vocal, dont les modalités et le déroulement sont similaires au cursus instrumental. Tout au long de ce cursus sont plus spécifiquement travaillés la posture, le souffle, la résonance, la justesse, la diction, l'expressivité, et les autres aspects de la technique vocale.

Les esthétiques proposées sont le **chant musiques actuelles** (à partir de 12 ans) et le **chant lyrique** (à partir de 15 ans).

Les nombreux ensembles vocaux proposés, peuvent tenir lieu de **pratique collective** aux instrumentistes et aux chanteurs. Ils peuvent aussi être enseignés en **pratique collective seule** en dehors de tout cursus.

Le conservatoire André NAVARRA met au service des charentonnais, plusieurs types de chorales Répartissant les élèves en fonction de leur d'âge :

- Chorales enfants,
- Chorale ados,
- Atelier Chant musiques actuelles ado(s),
- Chorales adultes,
- Atelier lyrique.

5

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Le conservatoire propose une offre très large de pratiques collectives instrumentales, vocales et théâtrales en petites ou grandes formations. **Ces enseignements sont au cœur de la scolarité** des élèves.

Ils permettent de valoriser le travail individuel et de développer d'autres aptitudes (écoute de soi et des autres, apprendre à se positionner au sein du groupe) permettant **aussi** d'accompagner chaque élève à se sociabiliser via le vecteur culturel. **La pratique collective** est **obligatoire** tout au long de la scolarité et il est parfaitement possible d'en faire plusieurs. La participation à ces ensembles et aux projets pédagogiques est évaluée sous forme de contrôle continu.

LA PARTICIPATION A UNE PRATIQUE COLLECTIVE DOIT ETRE VALIDEE POUR SE PRESENTER AUX EVALUATIONS DE FIN DE CYCLE

Le règlement prévoit également la possibilité de s'inscrire à **une pratique collective seule**, en dehors de tout cursus.

6

ACCOMPAGNEMENT DES CHANTEURS ET INSTRUMENTISTES

Chaque élève instrumentiste ou chanteur, tous cycles confondus, a accès à un travail spécifique avec un pianiste accompagnateur. Ce suivi pédagogique complémentaire s'effectue en collaboration avec le professeur de la discipline. Les élèves peuvent s'inscrire auprès de l'administration, sur le classeur dédié à cet effet, afin de répéter pour une audition, un projet, ou tout simplement pour approfondir la connaissance d'une œuvre musicale.

Pour la préparation des évaluations de fins de cycles, l'accompagnateur est aussi à disposition des élèves qui respecteront la planification et l'organisations prévues

- **Evaluation de fin de 1^{er} cycle** : 2x15 minutes
- **Evaluation de fin de 2nd cycle** : 2x 30 minutes
- **Evaluation de fin de 3^{ème} cycle** : 2x 1 h00 si nécessaire, en fonction du projet artistique présenté.

7

LE CURSUS THEATRE

Toujours dans l'optique d'élargir la proposition culturelle, Le conservatoire André NAVARRA propose cette discipline en complément et/ou supplément des pratiques collectives instrumentales et vocales inhérentes au cursus, mais aussi en pratique collective seule (hors cursus).

Cette pratique s'adresse – pour l'instant - aux collégiens et lycéens.

Le montage du cursus Théâtre tient compte du **Schéma National d'Orientation Pédagogique** proposé par le Ministère de la Culture, du cursus de l'enseignement du Théâtre et tend à s'adapter au profil des usagers et à l'historique de l'enseignement de la spécialité Théâtre dans un établissement public.

7.1

Objectifs pédagogiques

- Ajout d'une pratique collective supplémentaire pour les élèves du conservatoire afin de multiplier et diversifier les choix.
- Pratique du théâtre avec **professeur diplômé par l'état**.
- Transversalité avec le théâtre des 2 Rives de Charenton-le-Pont, afin de lui apporter un public supplémentaire en incitant les élèves, les parents et leur famille à assister à la programmation offerte par notre ville.
- Approche d'une meilleure communication, sociabilisation des jeunes avec une meilleure prise de conscience et connaissance de son corps : une plus-value pédagogique et culturelle pour les élèves.

- Lien entre la voix, le chant, l'imaginaire, la musique et le rapport au texte.
- Mise en situation scénique.
- Apprendre à écouter.
- **Établir un lien transverse essentiel entre la musique et le théâtre.**

Ce cursus se décline comme suit :

7.2

Cycle Préparatoire

Initiation à l'enseignement en cursus notamment par la découverte des fondamentaux et du jeu de l'acteur.

- **Âge/admission** : 11 à 15 ans (collégiens)
- **Durée du cours** : 3h00 au théâtre des 2 rives de Charenton-Le-Pont.
- **Durée du cycle** : de 1 à 4 ans

→ **Contenus** : Pratiques corporelles et vocales et sensibilisation imaginaire, espace, texte Classique et Contemporain avec répertoire adapté.

→ **Improvisation** : jeu d'acteur non préparé permettant d'apprendre à gérer le « self control », être réactif dans une situation donnée, apprendre à rebondir en fonction du contexte, à s'inspirer des autres et surtout à sortir de sa zone de confort

→ **Interprétation** : sensibilisation au jeu dramatique et au travail de l'acteur.

7.3

Cycle 1

- **Age /admission** : à partir de 15 ans (lycéens)
- **Durée du cours** : 3h00 (au conservatoire André NAVARRA)
- **Durée du cycle** : de 2 à 4 ans.

Ce cycle de détermination est articulé autour de 4 modules.

1) **Atelier d'entraînement** : technique vocale et technique corporelle de l'acteur, concentration, attention au groupe et à sa place au sein de celui-ci, écoute, parole, disponibilité, sensoriel, imaginaire, travail sur le personnage, improvisation...

2) **Atelier répertoire classique** : travail sur le texte, lecture d'œuvres, approche du contexte, de la situation, déroulement dramatique etc. ...

3) **Atelier répertoire contemporain** : travail sur le texte, lecture d'œuvres, approche du contexte, de la situation, déroulement dramatique etc...

4) **Ateliers ponctuels** avec les artistes programmés au Théâtre des 2 Rives.

8

LE CURSUS ADULTE

Un cursus adulte est proposé au sein du conservatoire, **sous réserve** de places disponibles. Il a une **durée d'un an**, renouvelable deux fois sur avis de l'équipe enseignante et validation de la direction. Les adultes sont alors inscrits et facturés en **cursus complet** et peuvent ainsi bénéficier d'un cours de Formation musicale (dédié et adapté spécifiquement aux adultes), d'un cours individuel instrumental ou vocal limité à 30 minutes, et doivent **impérativement** s'impliquer dans une pratique collective, comme tous les élèves du conservatoire.

9

LE PARCOURS PERSONNALISE

A partir du 2nd cycle et à la demande de l'élève, celui-ci peut accéder à un parcours personnalisé, afin d'alléger son emploi du temps. Le cours instrumental est alors **limité à une durée de 30mn** et une pratique collective – de son choix - reste obligatoire. D'une durée maximale de 2 ans **non renouvelables**, il peut ensuite permettre à l'élève - s'il le souhaite - de revenir dans le cursus sur avis favorable du professeur et validation de la direction.

Dans le cas contraire, l'élève ne pourra plus poursuivre sa scolarité au conservatoire.

10

DEMANDE DE DISPONIBILITE

Une demande de disponibilité **d'un an non renouvelable** peut être accordée, **uniquement** à partir du **2^e cycle**, sur avis favorable de la direction et de l'équipe pédagogique.

Aucune disponibilité ne peut être accordée pour les élèves non-charentonnais, ni pour les adultes.